



Assemblée générale

Distr. générale
16 janvier 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 111 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix

Fonds pour la consolidation de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 63/282 de l'Assemblée générale, couvre les activités du Fonds pour la consolidation de la paix pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2011.

Le Fonds est un instrument de plus en plus utile pour fournir un appui aux pays qui sortent d'un conflit et son positionnement stratégique apparaît peu à peu plus clairement. Les données provenant d'évaluations indépendantes, de rapports d'activité et d'examen thématiques illustrent la contribution positive que le système des Nations Unies apporte aux efforts de consolidation de la paix grâce au soutien du Fonds, tout en mettant en relief les domaines qui continuent d'appeler des améliorations. Les points de référence qui ont été établis en 2011 constitueront la base indispensable à la mesure constante des résultats du Fonds.

En 2011, conformément à l'objectif fixé dans le plan stratégique pour la période 2011-2013, le Fonds a décaissé 99,4 millions des 100 millions de dollars d'allocations annuelles prévues. Les 66,7 millions de dollars de contributions enregistrées en 2011 marquent une nette progression par rapport à 2009 et 2010. Les reports de ressources permettront de maintenir ce niveau d'activité en 2012, mais des ressources accrues sont nécessaires pour 2013 et au-delà.



Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations	3
I. Introduction	4
II. Positionnement stratégique du Fonds pour la consolidation de la paix	4
III. Résultats d'ensemble	5
A. Impact	5
B. Allocations et contributions	5
C. Organismes des Nations Unies bénéficiaires d'allocations du Fonds et dépenses	8
IV. Interventions du Fonds pour la consolidation de la paix dans différents pays	9
A. Pays au programme de la Commission de consolidation de la paix	9
B. Autres pays bénéficiaires	14
V. Plan de gestion des performances et résultats dans les domaines prioritaires	19
A. Mesures de l'efficacité des programmes	19
B. Résultats obtenus dans les quatre domaines prioritaires du Fonds pour la consolidation de la paix	20
C. Difficultés	27
VI. Gestion et supervision des activités du Fonds	27
A. Gestion de l'efficacité du Fonds	27
B. Groupe consultatif	30
C. Initiative de promotion de l'égalité des sexes	31
D. Gestion du Bureau d'appui à la consolidation de la paix	32
E. Création de partenariats et collaboration avec d'autres fonds	33
VII. Conclusions	34

Abréviations

APD	Aide publique au développement
BINUB	Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
BINUCA	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
BINUCSIL	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
BINUGBIS	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BNUB	Bureau des Nations Unies au Burundi
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
DIS	Détachement intégré de sécurité
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
MINUSS	Mission des Nations Unies au Sud-Soudan
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

I. Introduction

1. Par sa résolution 63/282, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter chaque année un rapport sur les activités du Fonds pour la consolidation de la paix. Le présent rapport, le cinquième en son genre, contient les dernières informations disponibles concernant les activités menées par le Fonds entre juillet 2010 et décembre 2011. À partir de 2012, la présentation de ce rapport sera synchronisée avec celle des rapports annuels de la Commission de consolidation de la paix. L'on trouvera des informations plus détaillées à l'adresse www.unpbf.org.

II. Positionnement stratégique du Fonds pour la consolidation de la paix

2. Afin de maximiser son impact, le Fonds cible son appui sur des interventions spécifiques visant à consolider la paix dans un nombre limité de pays. L'ordre de priorités entre ces interventions est fondé sur les avantages comparatifs du Fonds : petite équipe pouvant prendre rapidement des décisions; mission consistant à prendre des risques calculés et à travailler dans des environnements politisés et fragiles; relation spéciale avec la Commission de consolidation de la paix; existence d'un mécanisme – le Comité directeur mixte – chargé de promouvoir l'appropriation nationale tout en maintenant la flexibilité requise; capacité, fondée sur ses avantages comparatifs, de mobiliser l'action de l'ensemble du système des Nations Unies; souplesse lui permettant d'appuyer le secteur de la sécurité (fréquemment en dehors de l'aide publique au développement); mécanisme qui encourage des discussions stratégiques aux niveaux les plus élevés et permet aux dirigeants de gouvernements, du système des Nations Unies et de la société civile d'identifier les activités à mener en priorité compte tenu du contexte; et capacité d'aider à combler le vide qui surgit fréquemment après la fin d'un conflit en attendant la fourniture d'une aide au développement de caractère plus général.

3. En se fondant sur ces avantages comparatifs, le Fonds intervient essentiellement dans les deux situations ci-après : premièrement, il réagit rapidement pour faciliter la transition à ses étapes les plus critiques. Immédiatement après la fin d'un conflit – après qu'un accord de paix a été signé ou qu'une transition politique a commencé – le Fonds s'emploie à renforcer rapidement l'appareil étatique et les acteurs devant être associés à l'instauration d'une paix durable. Il s'emploie à mobiliser la communauté internationale, et en particulier les dirigeants des organismes politiques et des organismes de développement du système des Nations Unies, pour qu'ils répondent aux besoins liés à la consolidation de la paix au plan national.

4. Deuxièmement, le Fonds fournit un soutien pluriannuel pour mener à bien l'action entreprise afin de consolider la paix. Lorsque les dirigeants d'un pays s'engagent à s'attaquer aux problèmes qui sont à l'origine de conflits violents, le Fonds cherche à aider l'État à être plus sensible aux aspirations de ses citoyens. Les pays qui ont sollicité l'assistance de la Commission de consolidation de la paix reçoivent la priorité dans le contexte de ce soutien à plus longue échéance et ont bénéficié depuis 2007 de plus de 60 % des ressources du Fonds. Les pays qui ne sont pas au programme de la Commission peuvent également recevoir une assistance à long terme, le critère clef étant la volonté qu'ils auront manifestée de

s'attaquer aux principaux problèmes qui entravent la consolidation de la paix. Les pays fragiles et affectés par les conflits qui appartiennent au Groupe g7+ et ayant adopté de tels engagements sont les candidats les plus logiques à une telle assistance. Les recommandations concernant les conditions que doivent remplir les pays pour pouvoir bénéficier d'une assistance (voir la section VI.E) sont formulées par le Groupe de haut niveau chargé des politiques de consolidation de la paix.

III. Résultats d'ensemble

A. Impact

5. Ce que recherche le Fonds, c'est de travailler avec les pays qui sortent d'un conflit où il existe une volonté nationale de consolider la paix et, de ce fait, de renforcer la stabilité. Le Fonds se réfère essentiellement à deux indicateurs pour suivre les grandes tendances qui caractérisent son portefeuille d'activités : a) le nombre de pays qui seront retombés dans la violence; et b) le nombre de pays où le risque prévisible de reprise du conflit diminue peu à peu. S'agissant du premier indicateur, aucun des pays que le Fonds a, depuis 2007, officiellement considéré comme pouvant bénéficier de son assistance n'est retombé dans un conflit généralisé ni n'a été le théâtre d'un effondrement de l'appareil étatique. Pour ce qui est du deuxième indicateur, le Fonds s'attache actuellement à déterminer quels sont les indices établis dans le contexte de recherches indépendantes qui pourraient être utilisés pour évaluer l'évolution des risques de reprise d'un conflit. Provisoirement, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix estime que, depuis le début de ses interventions, la moitié à peu près des pays admis à recevoir une assistance du Fonds ont enregistré une diminution du risque de recrudescence de la violence.

B. Allocations et contributions

6. Le plan stratégique pour 2011-2013 a fixé comme objectif 100 millions de dollars d'allocations par an, le nombre de pays appuyés ne devant à aucun moment dépasser 20. Cet objectif a été atteint en 2011, 14 pays étant nouvellement devenus allocataires du Fonds (voir tableau 1).

Tableau 1

Allocations du Fonds pour la consolidation de la paix, par pays

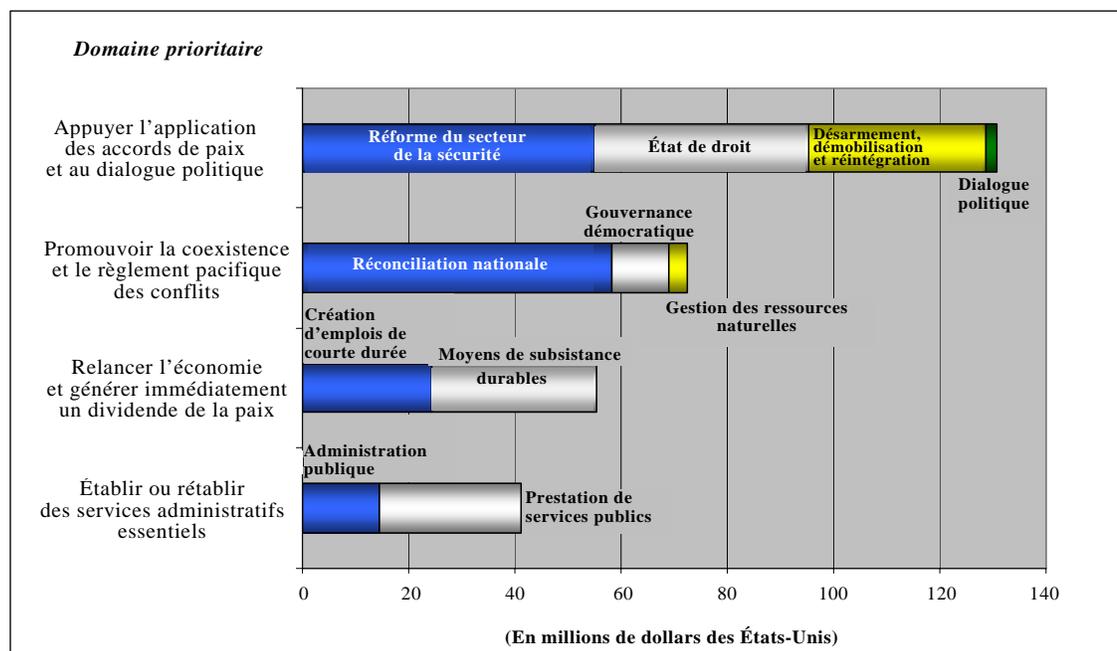
(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Plans de priorités approuvés</i>	<i>Allocations cumulatives à ce jour</i>		Total	<i>Allocations en 2011</i>
		<i>Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix</i>	<i>Mécanisme de financement des interventions rapides</i>		
Pays au programme de la Commission de consolidation de la paix					
Burundi	Févr. 2008 et mai 2011	44,20	5,00	49,20	9,20
Guinée	Avril 2009 et déc. 2011	22,80	1,00	23,80	17,80
Guinée-Bissau	Juin 2008 et janv. 2011	42,00	3,34	45,34	0,33

		<i>Allocations cumulatives à ce jour</i>			<i>Allocations en 2011</i>
<i>Plans de priorités approuvés</i>		<i>Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix</i>	<i>Mécanisme de financement des interventions rapides</i>	Total	
Libéria	Févr. 2008 et mai 2011	35,15	1,72	36,87	17,15
République centrafricaine	Juin 2008 et févr. 2010	30,00	1,00	31,00	–
Sierra Leone	Oct. 2008 et déc. 2010	18,80	7,85	26,65	14,25
Total partiel		192,95	19,91	212,87	58,73
Pays non au programme de la Commission de consolidation de la paix					
Comores	Déc. 2008	9,00	0,40	9,40	0,40
Côte d'Ivoire	Juill. 2008	12,50	5,53	18,03	9,50
Guatemala	Mars 2011	10,00	1,00	11,00	11,00
Haiti		–	3,80	3,80	–
Kenya		–	1,00	1,00	–
Kirghizistan		–	10,00	10,00	7,00
Liban		–	3,00	3,00	3,00
Népal	Juill. 2008	10,00	0,90	10,90	0,90
Ouganda	Août 2010	14,00	–	14,00	–
République démocratique du Congo	Nov. 2009	20,00	–	20,00	–
Somalie		–	3,00	3,00	2,00
Soudan		–	12,39	12,39	2,36
Sri Lanka		–	3,00	3,00	–
Sud-Soudan		–	4,52	4,52	4,52
Tchad		–	2,73	2,73	–
Timor-Leste		–	0,99	0,99	–
Total partiel		75,50	52,27	127,77	40,68
Total		268,45	72,18	340,63	99,42

7. Reflet de la priorité que le Fonds attache aux pays au programme de la Commission de consolidation de la paix, les allocations à ces pays ont représenté 52 % du total des allocations pour 2010 et 59 % en 2011. Six nouveaux pays bénéficiaires (Guatemala, Kirghizistan, Liban, Ouganda, Sud-Soudan et Tchad) sont venus rejoindre les rangs des pays allocataires pendant la période considérée. La figure I illustre les allocations cumulatives approuvées par le Fonds dans les différents domaines prioritaires (voir également la section V).

Figure I
Budgets des projets approuvés, par domaine prioritaire et par résultat
 (au 31 décembre 2011)

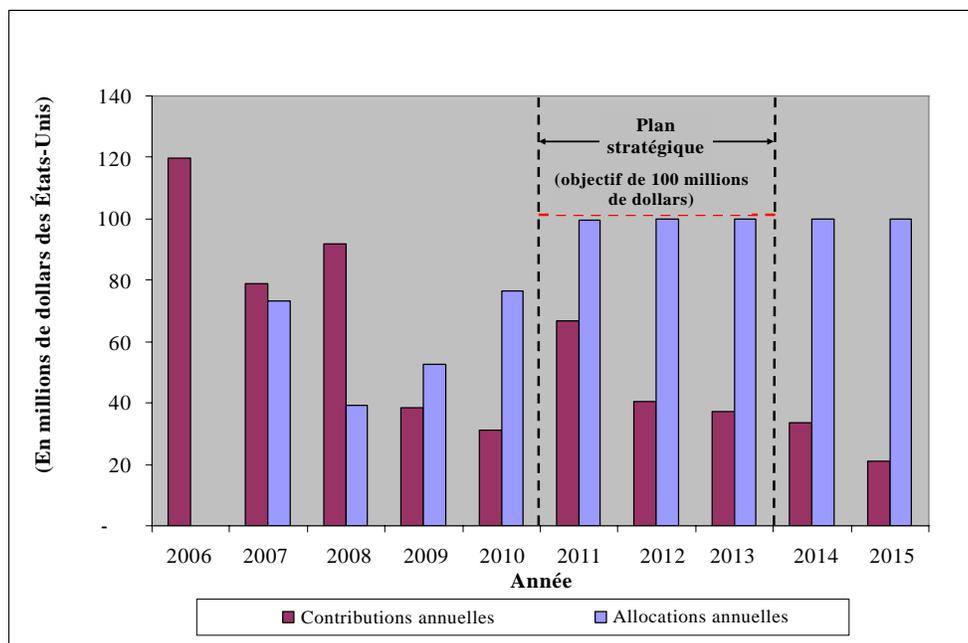


8. Les contributions confirmées et reçues pour 2011 ont atteint au total 66,73 millions de dollars (voir la figure II), soit une nette augmentation par rapport aux 31,30 millions de dollars de contributions enregistrées en 2010. Deux nouveaux pays (Pakistan et Suisse) ont versé des contributions au Fonds¹. À l'heure actuelle, le Fonds peut également compter sur cinq accords pluriannuels et il semble que trois autres entreront sans doute en vigueur en 2012. Globalement, le Fonds a perçu pour 18,00 millions de dollars d'intérêts (au 31 décembre 2011)². Malgré ces signes encourageants et bien que le Fonds dispose de ressources suffisantes pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé pour 2012, soit 100 millions de dollars d'allocations, il ne pourra pas atteindre son objectif en 2013 si les contributions ne sont pas accrues.

¹ Une liste complète des contributions des donateurs peut être consultée à l'adresse <http://mdtf.undp.org/factsheet/fund/PB000>.

² Ce montant dépasse le total des commissions perçues au titre de l'exécution des programmes par le Fonds et par l'agent administratif.

Figure II
**Contributions et allocations du Fonds pour la consolidation de la paix,
 2006-2015**



C. Organismes des Nations Unies bénéficiaires d'allocations du Fonds et dépenses

9. Au 31 décembre 2011, 18 organismes des Nations Unies avaient reçu des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix, contre 13 seulement à la fin de 2009 (voir tableau 2). Le PNUD demeure le principal bénéficiaire en termes de valeur, bien que la proportion du financement alloué aux autres organisations soit en hausse. L'un des principaux éléments à signaler en 2011 a été la signature entre le Bureau des fonds d'affectation spéciale multidonateurs du PNUD et le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies d'un mémorandum d'accord permettant aux organes du Secrétariat de recevoir un financement. En décembre 2011, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) a été le premier de ces organes à bénéficier de cette flexibilité supplémentaire. À la fin de 2011, 48 % des ressources avaient été allouées à des pays où avaient été affectées des missions dirigées par le Département des affaires politiques et 29 % à des pays où opéraient des missions menées par le Département des opérations de maintien de la paix.

Tableau 2
Projets menés par les organismes allocataires, 2009-2011

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Transferts</i>			<i>Dépenses</i>		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011 ^a
PNUD	22,54	40,25	36,00	28,69	32,48	..
UNOPS	2,93	12,39	3,90	2,46	3,09	..
UNICEF	4,10	10,42	6,08	2,67	4,13	..
HCR	1,48	4,57	8,68	2,28	2,56	..
FNUAP	3,37	4,70	1,64	2,53	2,12	..
OIM	1,61	3,46	1,43	3,84	2,45	..
FAO	0,80	4,28	4,29	0,12	0,56	..
Département des affaires politiques du Secrétariat	–	–	6,27	–	–	..
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	2,00	0,95	2,47	0,35	1,21	..
PAM	–	2,95	2,41	–	0,78	..
ONU-Femmes	–	0,51	1,07	1,11	0,01	..
UNESCO	1,05	1,15	0,62	0,71	1,29	..
ONU-Habitat	0,75	0,92	2,00	0,20	1,54	..
OIT	1,85	1,00	0,70	0,07	1,18	..
ONUDI	–	1,05	0,90	–	0,28	..
UNODC	–	–	0,74	0,22	0,30	..
UNRWA	–	–	1,42	–	–	..
FENU	–	0,76	–	–	–	..
Total	42,48	89,36	80,61	45,25	53,97	..

^a Les dépenses ne sont comptabilisées qu'une fois par an, en mars de l'année suivante. Les données concernant les dépenses engagées en 2011 seront affichées à l'adresse <http://mdtfundp.org> dès qu'elles seront disponibles.

IV. Interventions du Fonds pour la consolidation de la paix dans différents pays

A. Pays au programme de la Commission de consolidation de la paix

Burundi

10. À la mi-2010, le Comité directeur mixte pour le Burundi du Fonds pour la consolidation de la paix, coprésidé par le Conseiller principal du Cabinet du premier Vice-Président et le Chef du BINUB³, a déterminé que la réintégration des groupes

³ Auquel a succédé le BNUB en 2011.

affectés par les conflits revêtait la plus haute priorité en matière de consolidation de la paix. Il ressort des évaluations qui ont été menées que quelque 100 000 personnes, dont 17 000 anciens combattants, 48 000 rapatriés et 34 000 personnes déplacées dans leur propre pays, ont besoin d'une assistance à la réintégration. Dans le cadre de la stratégie nationale de réintégration, le Gouvernement a décidé d'entreprendre en priorité un programme d'une durée de trois ans, d'une valeur de 24 millions de dollars. Conformément à sa nouvelle politique de promotion du « renouveau » et avec l'appui de la Commission de consolidation de la paix, le Fonds a alloué 9,2 millions de dollars au pays. La contribution du Fonds, qui sera mise en œuvre par la FAO, l'OIT, le PNUD, le FNUAP, le HCR et ONU-Femmes, doit jouer un rôle de catalyseur et aider la Commission et les autres partenaires à mobiliser un financement additionnel.

République centrafricaine

11. Au début de 2010, le Fonds a alloué 20 millions de dollars au plan révisé de priorités pour la consolidation de la paix approuvé pour 2010-2012. Les mesures adoptées pendant la période considérée ont par conséquent tendu principalement à promouvoir la mise en œuvre du plan. En étroite coordination avec le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, huit institutions des Nations Unies (FAO, PNUD, UNESCO, FNUAP, HCR, UNICEF, UNOPS et PAM) travaillent, en partenariat avec les institutions nationales, à la mise en place de trois piliers : réforme du secteur de la sécurité, promotion d'une bonne gouvernance et de l'état de droit et création de pôles de développement et relèvement des communautés affectées par le conflit.

12. De nombreux programmes ont beaucoup avancé ou progressent maintenant à un rythme de croisière après avoir commencé lentement. Un programme visant à appuyer la démobilisation des enfants a réussi, malgré les difficultés suscitées par sa mise en œuvre à grande échelle, à entretenir jusqu'à un certain point le mouvement de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Un élément particulièrement positif est que les élections présidentielles et législatives, qui ont été organisées avec l'aide des ressources fournies par le Fonds pour garantir la sécurité du scrutin, se sont tenues sans incident majeur. La Commission de consolidation de la paix a visité en octobre 2011 un projet d'assistance juridique et s'est dite extrêmement satisfaite du travail accompli. Les travaux entrepris pour moderniser les prisons et construire des casernes dans les régions rurales sont ceux dont la mise en route a été la plus lente, les négociations concernant le projet n'ayant pas été achevées, mais ils progressent actuellement.

13. En outre, le Fonds a eu recours à la fin de 2011 à son mécanisme de financement des interventions rapides pour appuyer une nouvelle possibilité de réintégration des anciens combattants à la suite du lancement officiel par le Gouvernement, au mois de juin, de la première phase du programme de démobilisation (à laquelle ont participé 4 500 anciens combattants).

Guinée

14. En juillet 2010, les autorités chargées de la transition en Guinée ont organisé ce qui a été considéré par la suite comme les élections les plus libres qui aient eu lieu depuis l'accession du pays à l'indépendance.

15. La Guinée a été inscrite au programme de la Commission de consolidation de la paix en février 2011. Immédiatement après, le Fonds a commencé à préparer une nouvelle allocation pour accompagner la déclaration de la Commission reflétant les engagements assumés mutuellement. Après une visite initiale de la Commission, en avril 2011, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a dirigé une mission interorganisations afin de faciliter l'élaboration coordonnée du plan des priorités de consolidation de la paix.

16. La nouvelle allocation de 12,8 millions de dollars pour l'exécution de la première phase du plan a été faite en décembre 2011⁴, montant sur lequel un versement de 10 millions de dollars destiné à la mise en route rapide des opérations a été immédiatement effectué. La Guinée est le premier pays inscrit au programme de la Commission où il n'a pas été affecté de mission de maintien de la paix ou de mission politique spéciale. Des mesures supplémentaires ont par conséquent été adoptées pour garantir un appui approprié, par exemple en utilisant l'instance offerte par la Commission pour le règlement de questions comme la réforme du secteur de la sécurité, le resserrement de la collaboration entre le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO), le Coordonnateur résident, la Commission et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ainsi que le soutien que le PNUD, l'UNICEF et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix doivent apporter conjointement à l'Équipe de pays des Nations Unies. L'allocation du Fonds permettra de fournir une assistance dans des domaines qui, en d'autres circonstances, n'auraient sans doute pu être appuyés qu'au titre des contributions ordinaires.

17. La mise en œuvre du plan des priorités de consolidation de la paix sera supervisée par le Comité directeur mixte, présidé par le Premier Ministre avec l'appui du Coordonnateur résident. Le financement alloué au secteur de la sécurité permettra de poursuivre les efforts entrepris conjointement par la CEDEAO et l'Organisation des Nations Unies en 2010 (grâce en partie à un financement du Fonds) et d'organiser un recensement des forces armées, de lancer un programme de départs à la retraite et de mobiliser le concours d'un conseiller de haut niveau. En ce qui concerne la réconciliation, une assistance immédiate a été fournie pour promouvoir le dialogue au niveau communautaire, particulièrement dans le contexte des élections législatives, et un appui est fourni pour que le Gouvernement continue d'encourager les efforts à plus longue échéance. Il sera également fourni un appui pour la création d'emplois de courte durée, et l'on envisage actuellement de collaborer avec la Banque mondiale afin d'élargir les interventions dans ce domaine.

Guinée-Bissau

18. La nature des activités réalisées par le Fonds pendant la période considérée a été dictée par deux facteurs. Premièrement, le Gouvernement de la Guinée-Bissau, appuyé par le Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission, a demandé au Fonds d'approuver une nouvelle allocation pour compléter la tranche initiale de 6 millions de dollars, remontant à 2009. Deuxièmement, la situation politique est demeurée fragile et les incidents politiques violents qui se sont produits à un niveau élevé en avril 2010 ont entraîné une période de crise politique. Les efforts entrepris dans d'autres domaines, comme la négociation du plan de réforme

⁴ Un montant total de 12,6 millions de dollars avait déjà été alloué précédemment pour la période 2009-2011.

du secteur de la sécurité par la CEDEAO et la Communauté des pays lusophones, se sont poursuivis. Dans sa résolution 1949 (2010), le Conseil de sécurité a condamné la violence et a demandé au Gouvernement d'intervenir.

19. Le Fonds s'est attaché à renforcer l'application de la résolution 1949 (2010) du Conseil de sécurité tout en encourageant la poursuite des réformes. Le Comité directeur mixte en Guinée-Bissau, coprésidé par le Ministre de la planification et le Représentant spécial du Secrétaire général, a soumis un plan d'activités prioritaires dans les secteurs de la réforme de l'armée et de la police, du dialogue national et de l'emploi. Le Fonds a approuvé une allocation de 16,8 millions de dollars en janvier 2011. Les ressources destinées aux efforts de réforme de l'armée devaient être décaissées en fonction des progrès accomplis sur la voie de la mise en œuvre de la résolution 1949 (2010) du Conseil. Le Fonds a collaboré étroitement avec la Commission de consolidation de la paix, qui a entamé avec le Gouvernement des discussions concernant la mise en œuvre du plan de réforme du secteur de la sécurité, dont la première étape consistera à mettre en place une caisse de pensions pour les éléments des forces de sécurité et des forces de défense. En décembre 2011, le Fonds a procédé à un virement de 11 millions de dollars, 3 millions de dollars devant aller à la mise en place de la caisse des pensions, 2 millions de dollars à la réinsertion socioéconomique des éléments des forces de sécurité et des forces de défense, 5 millions de dollars à un programme de promotion de la justice et de l'état de droit comportant notamment des mesures visant à combattre le trafic de drogues et 1 million de dollars à la promotion du dialogue politique national. La mesure dans laquelle l'allocation du Fonds aidera à mobiliser des contributions additionnelles sera l'un des éléments au regard desquels sera évalué le succès de son intervention. Les activités seront exécutées par la FAO, le PNUD, l'UNICEF, le BINUGBIS et l'UNODC.

20. En ce qui concerne l'emploi, le Fonds, considérant que, pour contribuer à la consolidation de la paix, la création d'emplois doit se faire à une échelle suffisante pour avoir un effet visible sur les communautés, a approuvé une allocation d'un montant supérieur à celui qui avait été demandé. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a également encouragé l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la consolidation de la paix après les conflits à soutenir les efforts entrepris pour créer les emplois après un conflit, et le PNUD et l'OIT ont réalisé une visite conjointe dans le pays au deuxième trimestre de 2011.

Libéria

21. L'inscription du Libéria au programme de la Commission, en septembre 2010, a influé directement sur les interventions du Fonds pendant la période considérée. Le Gouvernement libérien a sollicité une assistance dans les domaines du secteur de la sécurité, de l'état de droit et de la réconciliation nationale, considérés comme prioritaires aux fins de la consolidation de la paix. Le Comité directeur mixte est coprésidé par le Ministre de la planification et des affaires économiques, le Ministre de l'intérieur et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

22. Eu égard aux recommandations issues de l'examen auquel il a été procédé en 2010 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies (A/64/868-S/2010/393), le Fonds a cherché le moyen de collaborer plus étroitement avec la formation Libéria de la Commission. Par exemple, il s'est associé aux premières visites que la Commission a effectuées au Libéria en septembre 2010, et des membres de la formation Libéria à New York ont participé plus fréquemment, par

visioconférence, aux réunions du Comité directeur mixte. Un nouveau programme d'intervention rapide a été entrepris en décembre 2010 lorsque, trois mois seulement après l'inscription du Libéria au programme de la Commission, le Fonds a approuvé une allocation de 3 millions de dollars pour appuyer le lancement par le Gouvernement de cinq pôles régionaux de promotion de la justice et de la sécurité (le premier était déjà opérationnel à la fin de 2011). Le Comité directeur mixte a rédigé un plan des priorités en matière de consolidation de la paix plus vaste qu'à l'accoutumée et s'est préparé à appuyer la mise en œuvre de la déclaration de la Commission relative aux engagements mutuels. La valeur des mesures reflétées dans ce plan était de 80 millions de dollars, et le Fonds a versé pour « catalyser » sa mise en œuvre une contribution de 20 millions de dollars. Il allouera ce financement par étapes pour pouvoir s'adapter à l'évolution de la situation et pour établir des points de référence en vue de la fourniture d'un appui à l'avenir.

23. Indépendamment des pôles de promotion de la justice et de la sécurité, la contribution que le Fonds doit apporter à la réalisation du plan d'intervention prioritaire aura également pour but d'aider la Commission des questions foncières ainsi que le Programme du Service national de la jeunesse. Des ressources doivent également être fournies pour faciliter l'élaboration d'une stratégie nationale de réconciliation.

Sierra Leone

24. La Sierra Leone a reçu en 2007 une contribution de 35 millions de dollars pour la mise en œuvre de son premier plan des priorités de consolidation de la paix. L'exécution de ce plan étant pour l'essentiel achevée, les efforts déployés pendant la période considérée ont porté principalement sur : a) la réalisation d'une évaluation indépendante; b) la fourniture d'un appui limité et ciblé aux initiatives identifiées par le BINUCSIL; et c) la prolongation d'une allocation de « renouveau » de 7 millions de dollars.

25. Il ressort de l'évaluation réalisée en 2011 que 80 % des interventions prévues par le premier plan des priorités en matière de consolidation de la paix avaient donné des résultats et avaient eu un impact à cet égard. On peut en citer comme exemple la création de la Commission des droits de l'homme, le programme de réparations au profit des victimes de guerre, le renforcement des capacités d'application des lois relatives à la protection des femmes et des enfants, la fourniture d'un appui pour la formulation de la stratégie de coordination de la lutte contre la corruption et la création d'un réseau national indépendant de radio et de télévision⁵.

26. L'allocation de « renouveau » du Fonds a essentiellement pour objet d'appuyer le prochain cycle électoral dans le pays. Le BINUCSIL et le PNUD collaboreront avec les acteurs non étatiques intéressés, comme les dirigeants religieux et traditionnels, et les partis politiques, y compris leurs associations de jeunes et associations féminines, pour accroître la tolérance politique de la société et l'aider à résoudre pacifiquement les questions liées aux élections. Un financement faisant suite aux activités déjà entreprises dans les domaines des réparations et des droits de l'homme a été alloué à l'OIM et au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

⁵ Voir l'évaluation de 2011 des activités réalisées en Sierra Leone à l'adresse : www.unpbf.org.

27. Le BINUCSIL a également exploité la flexibilité offerte par le Fonds pour appuyer des activités directement liées à la situation politique, en particulier en s'employant à désamorcer les tensions entre les différentes forces de sécurité et en appuyant la réalisation de deux enquêtes indépendantes sur la violence politique (PNUD).

B. Autres pays bénéficiaires

Tchad

28. Le Fonds a fourni un financement d'urgence pour que puisse continuer à opérer le Détachement intégré de sécurité (DIS). Initialement appuyé par la MINURCAT, le DIS est déployé dans 22 postes de police de l'est du pays et maintient l'ordre dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés et aux alentours, notamment en faisant enquête sur les violations des droits de l'homme et en garantissant la sécurité des acteurs humanitaires. La création au sein du DIS d'un Service des affaires féminines a apparemment contribué à rassurer les victimes et à les encourager à signaler les cas de violences sexistes. Craignant que l'insécurité ne s'aggrave dans l'est du pays si le DIS devait cesser de fonctionner, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement tchadien ont sollicité un appui pour que le DIS puisse continuer à opérer. Le Fonds a alloué à cette fin un montant de 2,8 millions de dollars, par l'entremise de son Mécanisme de financement des interventions rapides, pour permettre au PNUD et au HCR d'entreprendre conjointement un programme visant à garantir la continuité de ce fonctionnement. Le Fonds a également contribué à mobiliser un soutien supplémentaire de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique.

Comores

29. L'Organisation des Nations Unies mène actuellement un plan des priorités en matière de consolidation de la paix d'une valeur de 9 millions de dollars qui est axé sur la réconciliation nationale, le dialogue, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le renforcement des capacités de la police nationale et la relance de l'économie nationale. Le Comité directeur mixte a, pendant la période considérée, sélectionné des projets visant à promouvoir la cohésion sociale en renforçant l'état de droit et en étendant la présence de la police dans toutes les îles ainsi qu'en générant un dividende immédiat de la paix en créant des emplois. L'allocation du Fonds a permis de fournir un appui opérationnel aux magistrats et notamment d'organiser des tribunaux mobiles dans les régions reculées du pays. Il a été réglé 150 affaires urgentes et élaboré une politique d'aide juridique (UNICEF). Il a été dispensé une formation à la médiation à 501 femmes, qui opéraient actuellement sur les trois îles, pour renforcer les capacités des femmes en matière de médiation dans les conflits. Un appui est également fourni (PNUD) à la réintégration des anciens membres de la Force de gendarmerie d'Anjouan, bien que cette entreprise n'aille pas sans difficultés. Des quelque 800 personnes qui faisaient jadis partie des forces d'Anjouan, 50 ont été réintégrées dans l'armée et 23 ont reçu une formation, mais plus de 250 attendent encore une assistance.

Côte d'Ivoire

30. Au cours des premiers mois de la période considérée, c'est-à-dire pendant la période préélectorale, la situation en Côte d'Ivoire est demeurée tendue. Ayant

précédemment appuyé les projets visant à promouvoir le dialogue et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le Fonds a accepté d'élaborer un plan limité des priorités en matière de consolidation de la paix pour s'attaquer aux causes profondes du conflit. Cependant, la crise politique et la violence qui ont marqué la période suivant immédiatement les élections ont modifié la situation du tout au tout. Aussi le Fonds a-t-il décidé plutôt d'allouer un montant de 3 millions de dollars, par l'entremise de son mécanisme de financement des interventions immédiates, pour appuyer le rétablissement de la sécurité, de l'autorité de l'État et de la cohésion sociale dans l'ouest du pays.

31. En juillet 2011, le Gouvernement a constitué un Comité directeur mixte et organisé le plan des priorités en matière de consolidation de la paix, d'une valeur de 25 millions de dollars. En septembre, le Fonds a alloué un montant de 7,5 millions de dollars en vue de catalyser la mise en route du plan (FAO, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, PNUD, FNUAP, HCR, UNICEF, ONUCI, ONU-Femmes). Ses ressources seront utilisées pour appuyer : a) les administrations locales et les institutions chargées de la sécurité publique dans l'ouest du pays et à Abidjan, notamment afin de renforcer le contrôle des institutions civiles sur l'action des forces de l'État; b) la Commission de la vérité et de la réconciliation; et c) la délivrance d'actes de naissance et de pièces d'identité aux résidents du pays afin de s'attaquer au problème de l'établissement de leur identité, qui est l'une des causes de la violence.

République démocratique du Congo

32. En novembre 2009, le Fonds a alloué 20 millions de dollars à la MONUC⁶ pour appuyer la mise en œuvre du plan de stabilisation et de reconstruction élaboré par le Gouvernement. Ces ressources ont permis d'appuyer les activités de démobilisation et de réintégration, de réforme de la justice militaire et de relèvement des institutions de l'État au plan local (OIM, PNUD, HCR, ONU-Habitat, UNOPS, PAM). Les partenaires d'exécution ont signalé des résultats, s'agissant en particulier du renforcement de la présence de l'État. Des fonctionnaires des services de répression, des administrations locales, du service pénitentiaire et du secteur de la justice opèrent désormais dans 38 bâtiments nouvellement construits, et une formation a été dispensée à 780 membres de la Police nationale congolaise et à 410 agents des administrations locales dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri. En outre, quatre des cinq centres de négoce des minerais des principales villes minières des Kivus ont recommencé à fonctionner. La décision qu'a prise récemment le Gouvernement de prolonger le plan de stabilisation et de reconstruction pour une nouvelle période de 36 mois confirme l'engagement renouvelé des autorités nationales de voir le programme aboutir.

Guatemala

33. Bien que l'accord de paix avec le Guatemala ait été signé il y a 15 ans déjà, certains de ses aspects les plus importants n'ont jamais été mis en œuvre durablement. Ces dernières années, le Gouvernement a adopté un certain nombre de mesures pour régler les questions en suspens, notamment en créant la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala et en élaborant un Accord national pour la promotion de la sécurité et de la justice. Ces efforts apparaissant comme une

⁶ À laquelle a succédé la MONUSCO en 2010.

possibilité de faire avancer la situation, le Guatemala a été admis à bénéficier de l'assistance du Fonds en novembre 2010. Le Fonds a alloué 10 millions de dollars pour appuyer le renforcement des capacités dans le secteur de la justice, la réforme de la police et les activités des organisations non gouvernementales féminines qui opèrent dans les secteurs de la justice et de la sécurité (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, PNUD, UNESCO, FNUAP, UNICEF, UNODC, ONU-Femmes). L'élaboration de projets se poursuit actuellement en consultation avec le Gouvernement, la société civile, la Commission internationale et les autres partenaires.

Kirghizistan

34. Le Kirghizistan a été secoué en juin 2010 par une vague de violence interethnique qui a menacé la transition naissante vers la démocratie. Le Fonds est intervenu rapidement au moyen d'une allocation de 3 millions de dollars, et a appuyé le Gouvernement, l'Équipe de pays des Nations Unies et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Cette intervention immédiate a rapidement donné des résultats : la constitution d'un Réseau féminin pour la paix composé de différents groupes ethniques qui participent aujourd'hui à un système de surveillance des conflits, la création à Osh et à Jalal-Abad de 17 centres de jeunesse appelés à travailler avec les jeunes; et la remise en service des canaux d'irrigation, qui desservent 120 000 personnes.

35. Pendant le premier semestre de 2011, après que le Secrétaire général a officiellement déclaré que le Kirghizistan pourrait bénéficier de l'assistance du Fonds, celui-ci a alloué au pays un montant supplémentaire de 7 millions de dollars pour appuyer les activités dans le domaine de la prévention des conflits (HCR, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, PNUD), des jeunes et des femmes (ONU-Femmes, FNUAP, UNICEF) et du relèvement et de la promotion de la cohésion au niveau communautaire (projet élargi d'irrigation, FAO, PAM). Le HCR et l'UNICEF travaillent avec les médias pour mobiliser leur concours afin qu'ils aident à promouvoir la paix et la tolérance. Dans la déclaration qu'elle a faite devant la réunion annuelle des parties prenantes du Fonds, en novembre 2011, la Présidente, Roza Otunbayeva, a remercié le Fonds de l'assistance qu'il avait fournie pendant la période de transition, marquée à la fin de 2011 par des élections qui se sont déroulées dans l'ordre.

36. Ces mesures de consolidation ont aidé le pays à élaborer une nouvelle constitution, à organiser en octobre 2011 des élections qui ont eu lieu sans incident et à mettre en place la première démocratie parlementaire de la région.

Liban

37. Le Secrétaire général a admis le Liban à bénéficier de l'assistance du Fonds en août 2010, reconnaissant que l'instabilité dans le pays continuait de susciter des préoccupations qui entravaient un développement durable et qui empêchaient l'État d'affirmer pleinement son autorité sur l'ensemble de son territoire. Un atelier conjoint organisé avec le concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'Interpeace a identifié deux priorités en matière de consolidation de la paix : la promotion d'initiatives citoyennes transcendant les fossés ethniques et confessionnels et l'atténuation des tensions dans les régions géographiques où elles étaient les plus fortes. En 2010 et 2011, les acteurs politiques se sont attachés essentiellement à constituer un nouveau gouvernement mais, pendant cette période,

le Fonds a alloué au titre du Mécanisme de financement des interventions immédiates deux contributions représentant au total 2,9 millions de dollars pour encourager le dialogue dans les quartiers urbains les plus agités (PNUD) et appuyer la création d'emplois pour les jeunes palestiniens (UNRWA). Le nouveau Gouvernement a maintenant créé un Comité directeur mixte et a l'intention d'intégrer les deux projets entrepris au titre du Mécanisme de financement des interventions immédiates à un plan de priorités en matière de consolidation de la paix.

Népal

38. Le Népal a été admis à bénéficier de l'appui du Fonds en décembre 2007 afin d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global, et le Fonds a alloué un montant de 10 millions de dollars pour aider à mettre en œuvre le Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal. Des activités appuyées par le Fonds ont facilité l'application de différents éléments de l'Accord, notamment dans des domaines comme la préparation de mécanismes transitoires d'administration de la justice, la prévention des violations des droits des enfants et les mesures visant à y remédier, la création d'emplois pour les jeunes et la documentation des incidents de violence sexuelle liés au conflit. Un examen indépendant du Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal réalisé en 2011 a mis en relief l'importance qu'il revêtait pour le processus de paix dans le pays. Parmi les projets ayant donné de bons résultats, il y a lieu de citer notamment un projet intitulé « Des emplois pour la paix », d'une valeur de 2,7 millions de dollars, réalisé par l'OIT et la FAO afin de faciliter l'établissement de liens entre les entreprises dirigées par les jeunes et le secteur privé en général. Un projet entrepris par l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, d'une valeur de 2,3 millions de dollars, a contribué à renforcer les capacités de l'Équipe spéciale pour les enfants et les conflits armés de documenter les violations des droits des enfants, de surveiller l'application des normes applicables dans ce domaine et de faire rapport à ce sujet. Plus de 5 776 enfants associés à des groupes armés ou affectés de quelque autre manière par le conflit ont été réintégrés à leurs communautés dans 34 districts.

39. En janvier 2011, le système des Nations Unies a, conjointement avec ses partenaires de développement, lancé une nouvelle stratégie de promotion de la paix et du développement. En novembre 2011, les partis politiques ont conclu un accord en sept points qui devrait contribuer à faire avancer le processus de paix, notamment en menant à bien le processus d'intégration et de réadaptation des anciens combattants maoïstes et en rédigeant une nouvelle constitution.

Soudan du Sud

40. Après le référendum de janvier 2011, le Fonds est intervenu rapidement pour appuyer deux priorités du nouveau Gouvernement. En avril 2011, il a fourni une contribution de 2 millions de dollars pour entreprendre la mise au point d'un système de réserves stratégiques de céréales (PAM) ainsi qu'une autre contribution de 2 millions de dollars pour faciliter la réinsertion des réfugiés ayant regagné leurs localités d'origine (OIT, OIM, PNUD). Ces deux activités avaient pour but d'aider le Gouvernement à montrer qu'il était sensible aux besoins de ses nouveaux administrés. Des retards ont été enregistrés dans les deux cas dans la mise en route des activités, mais le Fonds a réalisé récemment une visite de contrôle pour déterminer comment celles-ci pourraient être ajustées.

41. La MINUSS a entrepris, en partenariat avec le Gouvernement, de préparer une demande pour pouvoir bénéficier de tous les types d'assistance du Fonds. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix l'aidera à élaborer un plan des priorités de consolidation de la paix, tâche qui est prévue dans le mandat de la Mission. Les priorités seront sans doute la génération de dividendes de la paix, la Mission devant poursuivre son mouvement de décentralisation afin de mener son action en collaboration avec les administrations locales.

Soudan

42. Les efforts menés au Soudan pendant la période considérée ont porté principalement sur la mise en œuvre des activités devant être financées au titre des contributions de plus de 8 millions de dollars allouées au début de 2010 ainsi que sur la programmation des nouvelles activités identifiées à la suite du référendum et de l'accession à l'indépendance du Sud-Soudan.

43. Les allocations accordées au début de 2010 ont porté sur la réintégration des anciens combattants mais les activités entreprises à cette fin se sont heurtées à des difficultés, particulièrement dans l'Abyei. Les activités prévues dans cette région ont été reprogrammées de manière à mettre l'accent plutôt sur la réinsertion des personnes déplacées dans leur propre pays (2 millions de dollars, HCR), mais des retards ont été enregistrés dans ce cas également par suite de la violence. Dans le Sud-Kordofan, la violence a obligé à suspendre temporairement les activités de réinsertion des anciens combattants (2 millions de dollars, PNUD) et les activités visant à consolider la paix au niveau des communautés, notamment parmi les populations des monts Nouba (2 millions de dollars, HCR). Les programmes de réintégration entrepris à Khartoum et dans l'est du pays, cependant, avancent plus méthodiquement (4,3 millions de dollars, PNUD). Il ressort d'une enquête menée auprès des bénéficiaires dans l'est du pays que plus de 95 % des personnes interrogées considéraient que la sécurité s'était améliorée et que 58 % d'entre elles se sentaient beaucoup plus en sécurité au sein de leurs communautés après la réalisation du projet de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les activités prévues pour permettre aux résidents à l'étranger de participer au référendum (1,7 million de dollars, OIM) ont été menées à bien conformément au plan.

Ouganda

44. Le Secrétaire général a déclaré en juin 2010 que l'Ouganda remplissait les conditions requises pour recevoir des ressources du Fonds, et celui-ci a approuvé des allocations de 14 millions de dollars pour la réalisation d'activités dans trois domaines prioritaires : renforcement des systèmes de protection des femmes et des enfants contre toutes les formes de violence (FNUAP/UNICEF); amélioration des moyens de subsistance et relance de l'économie locale (FAO, OIM, FENU, PNUD, PAM); et promotion des droits de l'homme et de la justice (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, PNUD, FNUAP, UNICEF). Pendant la période considérée, les organismes des Nations Unies ayant reçu des ressources du Fonds et leurs partenaires se sont attachés principalement à mettre en route et à exécuter des projets.

45. Les résultats à signaler sont notamment la fourniture, dans cinq districts, d'un appui psychosocial aux victimes de la violence sexuelle et de la violence sexiste. Il a été mis en place des mécanismes visant à prévenir les violations des droits de

l'homme et à promouvoir l'intégration des femmes et des enfants déplacés dans le pays, et il a été créé de nouveaux moyens de subsistance pour les jeunes et les femmes déplacés. Par ailleurs, dans le cadre du programme de consolidation de la paix par la justice, il a été entrepris des campagnes de sensibilisation aux droits de l'homme, y compris aux droits des femmes et des enfants, ainsi que des activités visant à faciliter l'accès des populations vulnérables aux systèmes formels et informels de justice. Il a été entrepris dans le cadre de ce projet, en collaboration avec la police ougandaise, d'inclure les droits de l'homme, la lutte contre la violence sexuelle et la violence sexiste et la protection des enfants aux programmes de formation de ses effectifs.

Financement d'interventions d'envergure réduite

46. Le Mécanisme de financement des interventions immédiates permet au Fonds de procéder au moment opportun à des investissements d'un montant relativement modeste. En décembre 2011, par exemple, l'on a commencé à discuter de la possibilité d'allouer des ressources à bref délai pour permettre à l'Organisation des Nations Unies d'aider le Yémen à organiser les élections prévues pour février 2012, élément clef de l'accord politique. De même, il doit être examiné une proposition tendant à appuyer une campagne de sensibilisation des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés dans le contexte des élections et du processus de transition en Libye. Le Fonds a alloué 3 millions de dollars à Sri Lanka après la fin de la guerre civile pour faciliter la réintégration des personnes déplacées et appuyer les activités de déminage. En Haïti, depuis le séisme de janvier 2010, un programme conjoint d'une valeur de 3 millions de dollars a continué à stabiliser les communautés exposées à la violence en créant plus de 7 000 emplois temporaires. La Somalie a également reçu 3 millions de dollars pour les activités visant à promouvoir une intégration sociale durable des personnes déplacées et à réduire les tensions entre les personnes déplacées et les populations locales dans le Puntland.

V. Plan de gestion des performances et résultats dans les domaines prioritaires

A. Mesures de l'efficacité des programmes

47. Le Fonds a mis en place en 2011 un plan de gestion des performances dont les comités directeurs mixtes et les organismes allocataires des Nations Unies puissent s'inspirer pour concevoir des programmes de nature à contribuer à la consolidation de la paix et faire rapport à ce sujet. Ce plan repose sur des évaluations indépendantes de plus en plus normalisées. D'une manière générale, les sept évaluations réalisées jusqu'à présent (voir le tableau 7) confirment les avantages comparatifs du Fonds, tels qu'ils sont exposés dans la section II ci-dessus. L'on trouvera ci-après une indication des résultats obtenus dans les différents pays, qui constituent un reflet, au plan global, de l'efficacité d'ensemble des programmes appuyés par le Fonds. L'introduction du plan, en 2011, constituera un point de référence.

48. Le présent rapport a été établi sur la base des résultats des 129 projets menés pendant la période considérée. Les projets ont été examinés pour déterminer la contribution qu'ils avaient apportée à la consolidation de la paix et ont été rangés dans les catégories suivantes, selon qu'ils avaient :

a) Beaucoup contribué à la réalisation des résultats attendus en matière de consolidation de la paix, comme prévu dans le plan de gestion des performances;

b) Donné les résultats (« produits ») convenus, sans toutefois avoir apparemment contribué, d'une manière plus générale, à promouvoir la consolidation de la paix;

c) Donné des résultats inférieurs à ceux qui avaient été prévus, pris du retard par rapport aux objectifs fixés ou manqué de fournir les services ou les produits escomptés.

49. Le Fonds définit les « résultats » comme étant les changements obtenus au niveau des comportements (individuels ou institutionnels) ou des idées (par exemple raffermissement de la confiance dans les pouvoirs publics) qui sembleraient être de nature à contribuer à la consolidation de la paix. Les « produits » sont les prestations immédiates qui relèvent de la responsabilité directe des équipes de l'exécution des projets.

50. De multiples sources de données ont été utilisées pour mesurer les résultats donnés par les projets de consolidation de la paix dans chacun des différents domaines⁷. Les résultats ont alors été validés par les services du Fonds et leurs points focaux au niveau du terrain. Les projets peu performants sont actuellement analysés par des spécialistes des programmes en collaboration avec les partenaires d'exécution afin de déterminer les mesures à adopter pour en améliorer l'efficacité.

B. Résultats obtenus dans les quatre domaines prioritaires du Fonds pour la consolidation de la paix

Domaine prioritaire 1 : appui à l'application des accords de paix

51. Une majorité confortable (71 %) des 48 projets examinés ont avancé comme prévu et ont permis de réaliser les activités convenues; 31 % ont montré avoir contribué nettement à la consolidation de la paix. Les variations constatées d'un domaine d'activité à l'autre portaient à penser que l'appui du Fonds avait eu un impact plus marqué sur les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration que sur les programmes concernant la réforme du secteur de la sécurité ou la promotion de l'état de droit, la proportion de projets de ces deux dernières sous-catégories ayant donné un impact notable visible étant plus réduite (voir le tableau 3). Cette question sera analysée dans le contexte de l'examen thématique de la réforme du secteur de la sécurité prévu pour le premier trimestre de 2012.

⁷ Sources des données : a) rapports annuels et rapports d'activité trimestriels (données concernant 132 projets provenant du Système Gateway du Bureau des fonds d'affectation spéciale multipartenaires); b) évaluations externes indépendantes de 50 % des programmes de pays en cours; c) des avis techniques sectoriels (désarmement, démobilisation et réintégration, administrations publiques et prestation de services) et des études de cas (Guinée-Bissau, Libéria, Népal, République centrafricaine, République démocratique du Congo).

Tableau 3
Contributions notables visiblement apportées par les projets appuyés par le Fonds pour la consolidation de la paix dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la promotion de l'état de droit et des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration

Résultats	Nombre de projets	Allocation budgétaire (millions de dollars É.-U.)	Pourcentage de projets en bonne voie	Pourcentage de projets ayant apporté une contribution significative à la consolidation de la paix (résultats)	Pays où le Fonds a beaucoup contribué à la consolidation de la paix
Renforcement de la sécurité publique	14	31,7	64	29	Burundi, Guinée, Libéria, Sierra Leone
Amélioration de l'accès aux systèmes judiciaires	19	26,7	68	26	Burundi, Comores, Guinée, Népal, République centrafricaine
Réintégration des anciens combattants	15	24,1	80	40	Burundi, Népal, République démocratique du Congo, Soudan
Total	48	82,5	71	31	9 pays
					(27 % du budget total)

Résultats : renforcement de la sécurité aux échelons national et local

52. Des 14 projets visant à renforcer la sécurité publique, 4 ont été considérés comme y ayant « beaucoup contribué ». Au Burundi, le retour de 90 % des membres des Forces de défense nationale dans 17 casernes rénovées a non seulement contribué à améliorer la discipline des forces armées mais a aussi beaucoup amélioré la sécurité des populations cibles (PNUD).

53. En Guinée, l'appui fourni pour promouvoir la réforme du secteur de la sécurité a contribué à ramener la violence à un niveau inférieur à celui que l'on craignait entre les deux tours des élections présidentielles, en 2010. Selon les enquêtes qui ont été réalisées, les populations cibles se sentent davantage en sécurité grâce à une plus grande présence des forces de l'ordre, lesquelles interviennent aussi plus rapidement lorsque l'ordre public se trouve menacé (PNUD).

54. Au Libéria, le déploiement de la Police nationale libérienne dans les régions rurales a eu pour effet de réduire l'incidence de la délinquance et les violences collectives. Le resserrement de la coopération entre la population civile et la police a permis d'obtenir des résultats immédiats en matière de prévention de la délinquance et de renforcement de la sécurité publique (PNUD/Police des Nations Unies).

55. En Sierra Leone, l'évaluation réalisée en 2011 a souligné la mise en place réussie d'un système d'alerte rapide couvrant l'ensemble du pays ainsi que la création d'un groupe de travail mixte composé de représentants des forces armées et de la police – premier en son genre dans l'histoire du pays – en vue d'aider à prévenir les affrontements potentiels entre les deux services de sécurité (PNUD).

Résultats : amélioration de l'accès aux systèmes judiciaires

56. Les 19 projets évalués ont tendu à améliorer l'accès à la justice grâce à des programmes d'assistance juridique au niveau des communautés et à un renforcement des institutions nationales. Il y a lieu de relever en particulier, à cet égard, les trois exemples ci-après.

57. Au Burundi, la Commission des droits de l'homme a été créée en juin 2011 grâce à un appui soutenu du BNUB et à l'assistance préparatoire fournie par le Fonds en 2009, et ses membres ont été élus par l'Assemblée nationale.

58. En République centrafricaine, les autorités locales ont manifesté leur satisfaction de l'appui fourni par le Fonds pour combattre les violations des droits de l'homme ainsi que de la nette augmentation du nombre d'affaires portées devant les tribunaux locaux. Un facteur qui a beaucoup contribué à faciliter l'accès des femmes aux services d'aide juridique a été l'étroite collaboration qui s'est instaurée entre l'organisme allocataire et un réseau de femmes juristes qui est peu à peu devenu autonome (HCR).

59. Au Népal, l'évaluation est parvenue à la conclusion que l'appui apporté au programme de justice transitionnelle avait beaucoup contribué à la consolidation de la paix. Une assistance technique a été fournie pour aider à rédiger des projets de loi concernant la création d'une commission de la vérité et de la réconciliation et d'une commission d'enquête sur les disparitions, projets qui sont l'un et l'autre à l'examen devant le Parlement. Le Centre d'information pour la justice transitionnelle a actualisé et transmis aux autorités nationales les dossiers concernant plusieurs milliers de cas de violations alléguées des droits de l'homme (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme/Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal).

Résultats : réintégration réussie des anciens combattants

60. Des 15 projets examinés, 6 ont été considérés comme ayant beaucoup contribué à la consolidation de la paix. Cette appréciation repose notamment sur un examen thématique des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration menés avec l'appui du Fonds, en partenariat avec le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Cet examen a souligné que, pour une large part, les efforts déployés dans ce domaine ne pouvaient aboutir que s'ils étaient complétés par d'autres programmes de consolidation de la paix visant à concrétiser les dividendes de la paix, à s'attaquer aux causes profondes du conflit et à renforcer la résilience des communautés. Cela conforte le Fonds dans sa décision de mettre l'accent, de plus en plus, sur la composante réintégration des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

61. Au Burundi, il ressort des évaluations internes que les interventions immédiates mises sur pied pour faciliter le désarmement, la démobilisation et la réintégration de 11 000 anciens combattants avaient déjà eu pour résultats une plus grande sécurité dans les régions entourant les sites de rassemblement (PNUD).

62. Dans l'est du Soudan, 850 anciens combattants (plus de 90 %) se sont dits extrêmement satisfaits des services d'appui fournis au niveau de la communauté pour faciliter leur réintégration. Les interventions ont tendu à éliminer des causes potentielles de conflit comme les contestations concernant les droits d'eau,

l'absence de services sociaux de base et la nécessité de créer un lien avec la formulation des politiques par le Gouvernement (PNUD).

Domaine prioritaire 2 : promotion de la coexistence et de la résolution pacifique des conflits

63. Les produits convenus ont été obtenus ou sont en voie de l'être dans le cas de 86 % des activités visant à promouvoir la réconciliation et la gouvernance démocratique qui ont été examinées, et il apparaît que 45 % d'entre elles ont beaucoup contribué à des résultats de caractère plus général.

Tableau 4

Contributions notables visiblement apportées par les projets appuyés par le Fonds pour la consolidation de la paix dans les domaines de la réconciliation nationale, de la gouvernance démocratique et de l'autonomisation des femmes

<i>Résultats</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Allocation budgétaire (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage de projets en bonne voie</i>	<i>Pourcentage de projets ayant apporté une contribution significative à la consolidation de la paix (résultats)</i>	<i>Pays où le Fonds a beaucoup contribué à la consolidation de la paix</i>
Mise en place de partenariats efficaces pour promouvoir la réconciliation nationale	33	25,9	88	52	Burundi, Comores, Guinée, Kirghizistan, Libéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sierra Leone
Règlement des questions héritées des conflits	11	4,4	82	27	Libéria, Sierra Leone, Soudan
Total	44	30,3	86	45	9 pays
				(64 % du budget total)	

Résultats : mise en place de partenariats efficaces pour promouvoir la réconciliation nationale

64. Les efforts de réconciliation appuyés par le Fonds ont été couronnés d'un succès relatif, les 52 % des projets ont beaucoup contribué à la consolidation de la paix.

65. En Guinée, la signature par tous les partis politiques d'une déclaration dans laquelle ils se sont engagés à mettre en place un cadre réglementaire a été l'un des résultats attendus de l'appui apporté en vue de faciliter le processus après les événements violents qui se sont produits dans le grand stade de Conakry en septembre 2009 (PNUD).

66. Au Kirghizistan, l'un des projets entrepris tendait à améliorer l'accès à l'eau tout en encourageant le dialogue interethnique parmi les plus de 100 000 résidents de la zone bordant le canal Uvam « De l'amitié ». Selon les rapports sur l'avancement de ce projet, le renforcement des aptitudes au règlement des conflits des membres des associations d'usagers de l'eau a joué un rôle critique à cet égard. Étant donné les résultats positifs qui ont été obtenus, il est envisagé de poursuivre ces activités à plus grande échelle (FAO/PAM).

Résultats : règlement des questions héritées des conflits

67. Un pourcentage un peu plus réduit des activités visant à renforcer la gouvernance a été considéré comme ayant nettement contribué à la consolidation de la paix, ce qui peut être imputable au fait que l'obtention de résultats dans ce domaine prend davantage de temps.

68. En Sierra Leone, le Gouvernement a mis en route la Commission anticorruption et a usé de ses pouvoirs en matière de poursuites. Selon les conclusions de l'évaluation indépendante du programme entreprise sur l'initiative du Fonds (PNUD), le Gouvernement a jusqu'à présent recouvré pour le Trésor public plus de ressources que celles qui ont été allouées au projet.

69. Au Burundi, les élections qui ont eu lieu en 2010 se sont déroulées sans incidents et, selon différents observateurs internationaux, ont été libres et régulières. Le Fonds a, à un stade relativement tardif du processus de planification, couvert un déficit de financement pour aider les services décentralisés à délivrer gratuitement des cartes nationales d'identité à près d'un million de citoyens. Les résultats obtenus par les candidates aux élections – les femmes représentant 34 % du nombre total d'élus – ont été attribués, tout au moins en partie, aux efforts de mobilisation qui ont été déployés dans l'ensemble du pays pour autonomiser les femmes, notamment grâce à la délivrance de cartes nationales d'identité (BNUB).

Domaine prioritaire 3 : appui au relèvement économique rapide

70. Les produits attendus ont été obtenus dans le cas de 85 % des activités entreprises dans ce domaine, et il apparaît que 31 % d'entre elles ont beaucoup contribué à la consolidation de la paix, le taux de réussite le plus élevé (33 %) étant enregistré dans le cas des programmes de création à grande échelle d'emplois temporaires.

Tableau 5

Contributions notables visiblement apportées par les projets appuyés par le Fonds pour la consolidation de la paix dans les domaines de la création d'emplois temporaires et de moyens de substance durables et du développement du secteur privé

<i>Résultats</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Allocation budgétaire (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage de projets en bonne voie</i>	<i>Pourcentage de projets ayant apporté une contribution significative à la consolidation de la paix (résultats)</i>	<i>Pays où le Fonds a beaucoup contribué à la consolidation de la paix</i>
Percevoir les dividendes de la paix grâce à la création d'emplois temporaires	15	16,9	79	33	Guinée, Libéria, Népal, République centrafricaine, Sierra Leone
Possibilités de création de moyens de subsistance durables	11	14,4	91	27	République démocratique du Congo, Sri Lanka, Timor-Leste
Total	26	31,3	85	31	8 pays
				(42 % du budget total)	

Résultats : création d'emplois temporaires

71. Les activités visant à encourager la création d'emplois temporaires ont pour objectif immédiat d'avoir un impact rapide sur de vastes secteurs de la population. Ces activités s'adressent le plus souvent aux anciens combattants et aux jeunes à haut risque.

72. Au Libéria, un programme de formation de chauffeurs de moto taxi montre comment un programme de promotion de l'emploi des jeunes peut créer des emplois et préparer les anciens combattants à mener une vie productive. Le programme a mis l'accent sur les aptitudes à la médiation, à la gestion des conflits et à la résolution des problèmes, et des efforts particuliers ont été entrepris pour mobiliser le concours des syndicats de chauffeurs de taxi et de la police libérienne. Le programme a permis de réintégrer les anciens combattants et d'atténuer les conflits aussi bien entre les chauffeurs de taxi qu'entre ceux-ci et leurs clients (PNUD).

73. Au Népal, le vandalisme parmi les jeunes a beaucoup diminué par suite, tout au moins en partie, de la création de quelque 10 000 emplois pour les jeunes dans les secteurs de l'agriculture, des microentreprises ou du travail indépendant (FAO, OIT).

74. En Sierra Leone, l'appui apporté par le Fonds pendant la période 2007-2010 au secrétariat national de la jeunesse pour promouvoir l'emploi indépendant et le développement de l'esprit d'entreprise a joué un rôle de catalyseur, l'investissement initial de 4,1 millions de dollars ayant été suivi par un appui de la Banque mondiale et d'autres donateurs, d'une valeur de 20 millions de dollars, pour la réalisation d'activités en faveur de 600 000 jeunes. L'évaluation des activités entreprises dans ce pays a expressément relevé que l'appui du Fonds avait encouragé l'augmentation ultérieure des contributions (PNUD).

Résultats : création de moyens de subsistance durables et réintégration des personnes déplacées dans leur propre pays

75. La création de moyens de substance durables est une entreprise de longue haleine qui dépasse les ressources du Fonds. Les efforts entrepris par celui-ci dans ce domaine sont axés sur des populations de régions spécifiques qui ont été affectées par le conflit et visent à faciliter la mise en œuvre d'initiatives de plus grande envergure. Le pourcentage relativement réduit (27 %) d'activités considérées comme ayant contribué à la consolidation de la paix signifie que celles-ci doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi.

76. À Sri Lanka, il a été mené à bien un programme conjoint combinant un effort de sensibilisation aux dangers posés par les mines, un système d'examen et d'aiguillage des dossiers des blessés et la fourniture d'une assistance socioéconomique visant à faciliter le retour et la réinstallation des personnes déplacées dans leur propre pays. Il a été signalé que la sécurité s'est améliorée et que la méfiance des collectivités locales à l'égard des pouvoirs publics a diminué (PNUD, UNICEF).

77. Dans la région orientale de la République démocratique du Congo, il a été réalisé un programme conjoint visant à appuyer la réintégration en facilitant le dialogue et la résolution des conflits. Entre autres résultats, il y a lieu de citer le règlement de 142 conflits concernant des questions de propriété foncière grâce à la

formation de membres des communautés locales à la médiation et au règlement du conflit (ONU-Habitat, HCR, UNOPS, PAM).

Domaine prioritaire 4 : établissement ou rétablissement des services administratifs essentiels et des services de base

78. L'appui fourni par le Fonds dans ce domaine consiste habituellement à renforcer les capacités des administrations locales, à dispenser une formation aux populations en vue de les sensibiliser aux risques de conflits et à soutenir des projets d'infrastructure.

Tableau 6

Contributions notables visiblement apportées par les projets appuyés par le Fonds pour la consolidation de la paix dans les domaines de l'administration publique et de la prestation des services publics

<i>Résultats</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Allocation budgétaire (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Pourcentage de projets en bonne voie</i>	<i>Pourcentage de projets ayant apporté une contribution significative à la consolidation de la paix (résultats)</i>	<i>Pays où le Fonds a beaucoup contribué à la consolidation de la paix</i>
Rétablissement de l'administration publique et reprise de la prestation des services publics	2	3,3	100	–	n.d.
Renforcement de la confiance dans les autorités locales	9	16,8	89	22	Libéria, Sierra Leone
Total	11	20,1	91	18	2 pays
			(61 % du budget total)		

Résultats : renforcement de la confiance dans les autorités nationales et locales

79. Le Fonds n'a financé qu'assez peu d'activités dans ce domaine prioritaire. Pour mieux comprendre comment le rétablissement de l'administration publique et des services sociaux peut contribuer plus efficacement à la consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a entrepris en 2011 un examen thématique des dividendes de la paix, en étroite collaboration avec l'UNICEF, le PAM et les autres partenaires des Nations Unies. Les conclusions de l'examen ont été notamment qu'il importait de prendre en considération des questions comme l'équité de la prestation des services, l'absence de services en tant que cause d'éclatement de la violence et la nécessité d'associer plus étroitement les collectivités locales à la prestation des services comme point d'entrée pour des interventions de consolidation de la paix. Le Fonds s'attachera à diffuser les résultats de cet examen afin d'encourager l'élaboration de propositions plus directement axées sur la consolidation de la paix.

80. Bien qu'il s'agisse d'une activité relativement ancienne, près de la moitié du financement alloué dans ce domaine est allée à la distribution d'électricité pendant plusieurs mois après les élections qui ont eu lieu en 2007 en Sierra Leone. Selon l'évaluation indépendante entreprise en 2011, cette activité avait produit un précieux dividende de la paix en réduisant les incidents violents.

C. Difficultés

81. L'examen des projets en cours et un nombre croissant d'évaluations ont également fait apparaître un grand nombre de difficultés. Les évaluations de programmes relativement anciens mettent en relief la nécessité d'entreprendre une analyse approfondie du conflit dès que commence la conception des programmes. Cet enseignement se trouve déjà reflété dans les programmes plus récents. Les activités se trouvent fréquemment retardées par suite de différents éléments liés à la situation de chaque pays, ce qui illustre les difficultés que suppose le travail dans des situations postconflituelles : la prise de décisions peut se trouver ralentie en période électorale; de nouveaux conflits – parfois violents – peuvent surgir et rendre difficile ou impossible la réalisation des activités prévues; ou bien il se peut que les accords conclus avec les gouvernements ou entre les parties s'effondrent en faisant disparaître les possibilités de promotion de la paix, comme c'est le cas des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Il se peut également que les capacités des intervenants, y compris les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales, soient insuffisantes après un conflit. Beaucoup de projets de construction financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, par exemple, se sont heurtés à de graves problèmes de conception et d'exécution. Le Fonds entend néanmoins, en mettant en œuvre les résultats des évaluations indépendantes et des examens des différentes activités, réduire les perturbations au minimum et améliorer continuellement son efficacité.

VI. Gestion et supervision des activités du Fonds

A. Gestion de l'efficacité du Fonds

82. Le Fonds a, pendant la période considérée, élaboré un plan stratégique triennal pour la période 2011-2013 ainsi qu'un plan de gestion des performances (voir la section V ci-dessus). Le plan stratégique définit les principaux objectifs du Fonds, et en particulier son objectif principal, qui est de programmer chaque année pour 100 millions de dollars d'activités, sans que le nombre de pays où des projets qui sont en cours dépasse la vingtaine. Le plan de gestion des performances vise à mieux indiquer comment les activités financées par le Fonds pourront contribuer à la consolidation de la paix au niveau du pays et de faciliter la gestion du Fonds au plan mondial. Le plan de gestion des performances est introduit de manière à servir à : a) la conception et l'approbation des nouveaux programmes; b) la normalisation des évaluations par pays (qui devrait porter chaque année sur 50 % des projets en cours); et c) la révision des procédures à suivre en matière de rapports de sorte que ceux-ci soient davantage axés sur les résultats. Le Fonds a l'intention de mettre à jour en 2012 les directives concernant la présentation des demandes de financement initialement élaborées en 2009 afin de mieux les aligner sur le plan de gestion des performances et d'indiquer aux organismes allocataires comment ils doivent aligner leurs systèmes de suivi et d'évaluation sur la nécessité de présenter au sujet de leurs activités des rapports répondant aux exigences du plan de gestion des performances.

Tableau 7
Plan d'évaluation (programmes du Fonds pour la consolidation de la paix)

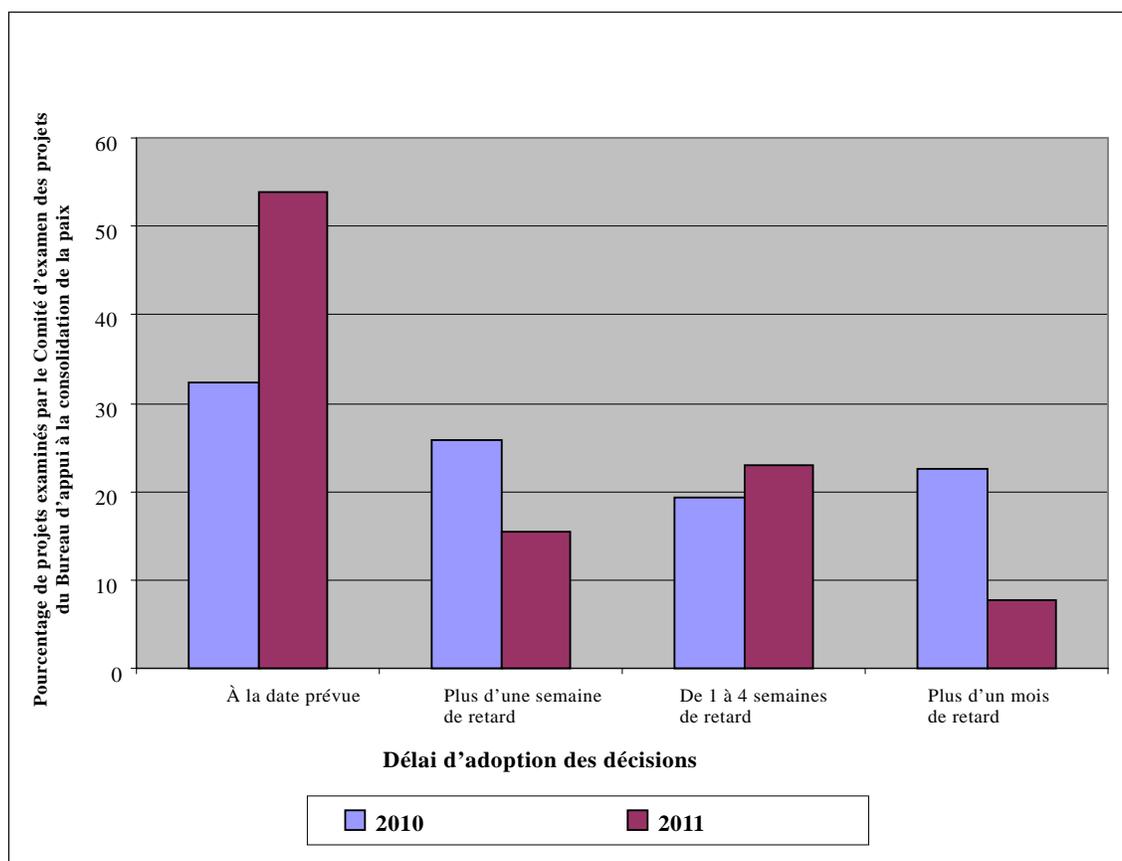
Pays	2011		2012		2013	
	Source de financement	Type d'évaluation	Source de financement	Type d'évaluation	Source de financement	Type d'évaluation
Burundi	–	–	–	–	MFRCP (deuxième allocation)	Finale
Comores	MFRCP	Finale	–	–	–	–
Guatemala	–	–	–	–	MFRCP	Finale
Guinée	–	–	MFRCP	Finale	MFRCP (deuxième allocation)	Finale
Guinée-Bissau	MFRCP	Finale	–	–	MFRCP (deuxième allocation)	Finale
Haïti	–	–	MFIR	Finale	–	–
Kirghizistan	–	–	MFIR	Finale	MFIR	Finale
Liban	–	–	–	–	MFRCP	Finale
Libéria	–	–	MFRCP	Mi-parcours	MFRCP (deuxième allocation)	Finale
Népal	MFRCP	Finale	–	–	MFRCP	Finale
Ouganda	–	–	MFRCP	Finale	–	–
République centrafricaine	MFRCP	Finale	–	–	MFRCP (deuxième allocation)	Finale
République démocratique du Congo	–	–	MFIR	Finale	–	–
Sierra Leone	MFRCP	Finale	–	–	MFRCP (deuxième allocation)	Finale
Soudan	–	–	MFIR	Finale	–	–
Sri Lanka	MFIR	Finale	–	–	–	–
Sud-Soudan	–	–	–	–	MFIR	Finale
Tchad	–	–	MFIR	Finale	–	–
Timor-Leste	MFIR	Finale	–	–	–	–

Abréviations : MFRCP : Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix;
MFIR : Mécanisme de financement des interventions rapides.

83. Les indicateurs de mesure des performances opérationnelles du Fonds reflétés dans le plan de gestion des performances sont notamment le volume des activités (voir la section III), la mesure dans laquelle le Fonds continue d'adopter des décisions rapides et l'amélioration de la qualité des propositions qu'il approuve. Bien que le niveau des allocations ait considérablement augmenté en 2010 et 2011, le Fonds est aujourd'hui mieux à même de prendre des décisions rapidement (voir la figure III). En 2011, le Comité d'examen des projets du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a adopté 70 % de ses décisions en quatre semaines, même si elles auraient, idéalement, dû l'être en trois semaines. Pour ce qui est de la qualité des propositions, le Fonds a déjà commencé à accorder une attention accrue à l'analyse des conflits, à la conception de programmes axés sur les résultats et à la recherche du meilleur rapport coût-efficacité. Différents moyens de mesurer les progrès accomplis sur cette voie sont à l'étude.

Figure III

Fonds pour la consolidation de la paix : délais d'adoption des décisions



84. Le Fonds est résolu à s'améliorer constamment. Les mesures adoptées pendant la période considérée pour améliorer son efficacité ont notamment été les suivantes :

- Mise à l'essai d'un système de décaissements échelonnés des allocations du Mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix (Guinée, Libéria). Fondée sur les enseignements retirés des premiers grands

projets financés au titre de ce mécanisme, cette approche échelonnée permettra de faire en sorte que d'importants transferts de ressources aux pays ne se trouvent pas bloqués en attendant l'approbation des projets;

- Resserrement de la collaboration avec la Commission de consolidation de la paix. Dans les pays figurant au programme de la Commission, le Fonds s'emploie à maximiser les liens entre l'appui qu'il fournit et les objectifs de l'action de la Commission. Au Libéria, il a été élaboré en association directe avec la Commission une approche fondée sur un « plan élargi des priorités de consolidation de la paix ». En Guinée-Bissau, les discussions concernant la fourniture d'un appui à la Caisse des pensions ont été menées en étroite consultation avec la Commission. En Guinée, les priorités en matière de programmation ont d'emblée été définies avec la Commission et de nombreux détails, en particulier ceux concernant la réforme du secteur de la sécurité, ont été discutés sur une base collégiale. En République centrafricaine, le Fonds pour la consolidation de la paix s'est joint à la Commission lors de la visite que celle-ci a effectuée dans le pays en octobre 2011;
- Un nombre accru de missions d'appui sur le terrain et notamment la direction de missions conjointes des Nations Unies (en particulier de la mission qui s'est rendue en Guinée en mai 2011 pour lancer la collaboration du Fonds et de la Commission dans le pays). Pendant la période considérée, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a envoyé des missions d'appui dans 11 pays bénéficiaires pour leur fournir une assistance dans les domaines de la conception, de la hiérarchisation et du suivi des programmes⁸;
- La signature par le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies de l'accord de base en vertu duquel le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques peuvent désormais avoir directement accès aux ressources du Fonds pour la consolidation de la paix;
- L'organisation des deux premières réunions annuelles des parties prenantes (novembre 2010 et 2011), comme prévu par le mandat révisé du Fonds. Les deux réunions se sont tenues sous l'égide du Secrétaire général. La Présidente du Kirghizistan a prononcé l'allocution d'ouverture de la réunion de 2011 et a, dans sa déclaration, souligné l'utilité de l'appui fourni par le Fonds.

B. Groupe consultatif

85. Le mandat de deux ans du deuxième Groupe consultatif est venu à expiration le 31 octobre 2011. Le Groupe consultatif s'est réuni comme prévu (deux fois par an pendant deux ans) et, pour la première fois, a réalisé une visite sur le terrain (au Libéria en mai 2011). Le Président du Groupe consultatif a présenté le rapport final sur l'action de celui-ci, relevant en particulier les améliorations qui avaient été apportées à la gestion du Fonds et encourageant les donateurs à fournir un appui accru au Fonds. Le Groupe consultatif a discuté de toutes les principales approches et évolutions de l'action du Fonds au cours des deux dernières années et l'examen de questions comme l'adéquation des principaux objectifs stratégiques, les critères à

⁸ Des missions d'appui ont été organisées, et parfois à plus d'une occasion, au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Kirghizistan, au Libéria, en République centrafricaine, en Sierra Leone, au Soudan, au Sud-Soudan et au Tchad.

appliquer pour l'établissement d'un ordre de priorités parmi les pays, la politique de « renouveau » pour les pays admis à bénéficier de l'assistance du Fonds, le plan de gestion des performances, les examens thématiques et l'utilisation d'une approche fondée sur un appel à la présentation de propositions dans le contexte de l'initiative visant à promouvoir l'égalité des sexes. Le Président du Groupe consultatif a institué la pratique consistant à tenir le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix informé des résultats de chaque réunion.

C. Initiative de promotion de l'égalité des sexes

86. Le Fonds encourage la transversalisation de la problématique hommes-femmes et la fourniture d'un appui accru aux mesures de consolidation de la paix comportant un aspect sexospécifique. Il a, pendant la période considérée, aidé à permettre aux femmes des Comores, du Kirghizistan, du Libéria, du Népal, de la République centrafricaine et de la Sierra Leone à participer activement au processus politique, à prendre des initiatives dans les efforts locaux de résolution des conflits et à bénéficier des interventions multisectorielles mises sur pied pour combattre les violences sexuelles liées aux conflits, notamment en s'attachant à renforcer leurs moyens de subsistance. Au Kirghizistan, la constitution d'un réseau d'une vingtaine de comités locaux pour la paix a permis aux femmes de surveiller l'action de l'État et d'exprimer leurs préoccupations au niveau des districts, tandis qu'en Sierra Leone, les ressources fournies par le Fonds pour la consolidation de la paix ont aidé à lancer l'Association des femmes de tous les partis politiques.

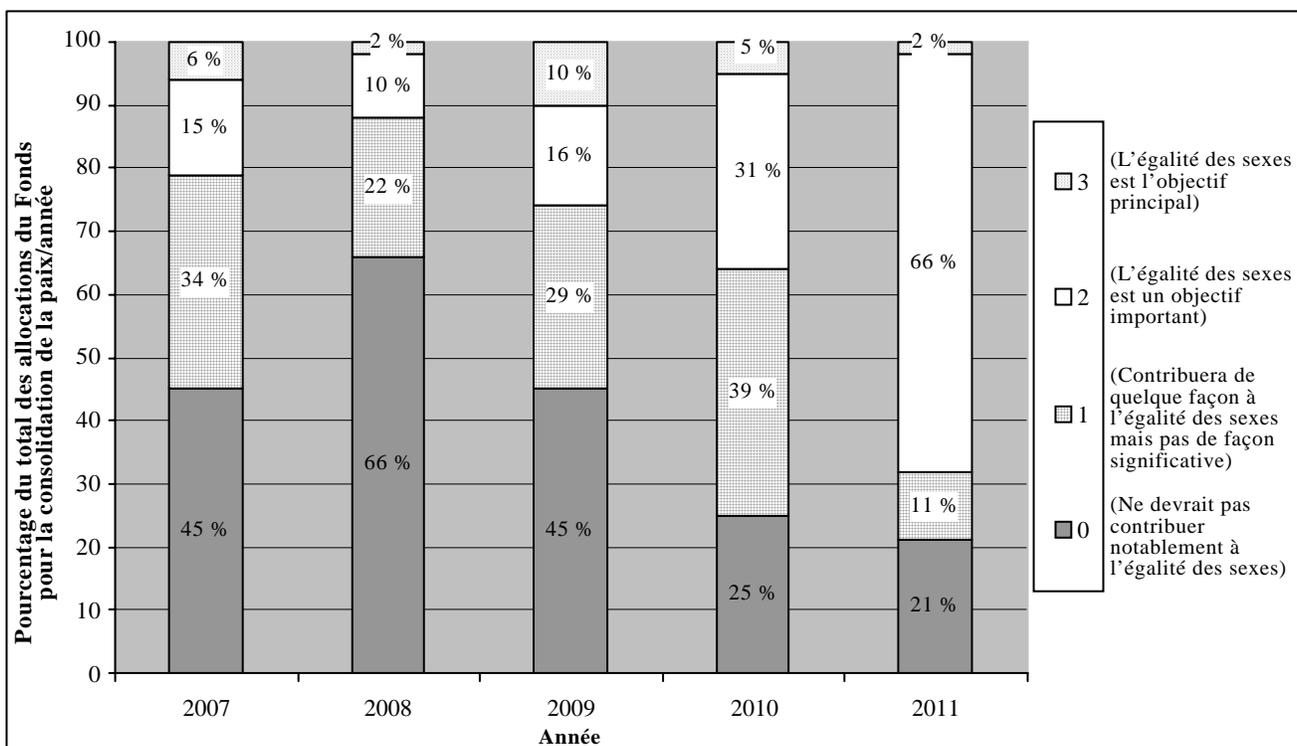
87. L'intégration de la problématique hommes-femmes aux activités du Fonds a progressé et le pourcentage de projets ayant l'égalité des sexes au nombre de leurs principaux objectifs (note 2 en ce qui concerne l'action en faveur des femmes; voir la figure IV) est passé de 16 % en 2009 à 66 % en 2011. Il importe de fixer d'emblée des objectifs pour que l'intégration de la problématique hommes-femmes au stade de la conception des projets se concrétise dans la réalité. L'on peut citer comme bon exemple de ciblage explicite le projet intitulé « Des emplois pour la paix » réalisé conjointement par l'OIT et la FAO au Népal en vue d'offrir des possibilités de gains à 12 500 jeunes gens et jeunes femmes en les encourageant simultanément à participer à un dialogue en faveur de la consolidation de la paix, dans le cas duquel il a été décidé que 33 % au moins des bénéficiaires devraient être des femmes.

88. Dans son rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (A/65/354-S/2010/466), le Secrétaire général s'est dit déterminé à promouvoir un partenariat entre les organismes des Nations Unies et les États Membres pour veiller à ce qu'au moins 15 % des fonds gérés par les organismes des Nations Unies pour appuyer la consolidation de la paix soient affectés à des projets ayant pour objectif principal, dans le cadre des mandats de ces organismes, de répondre aux besoins des femmes, de promouvoir l'égalité des sexes et de donner aux femmes les moyens d'agir (soit l'équivalent de la note 3 en ce qui concerne l'action en faveur des femmes; voir la figure IV). Comme, à l'heure actuelle, il ne répond pas à cet objectif, le Fonds a lancé en 2011 une initiative de promotion de l'égalité des sexes, initiative d'une valeur de 5 millions de dollars consistant en un appel à la présentation de propositions de projets de consolidation de la paix axés sur la problématique hommes-femmes. Sur 24 propositions représentant au total une valeur de plus de 20 millions de dollars, le Fonds, faisant appel à un comité spécial

d'examen des projets composé notamment d'experts de l'extérieur, a identifié sept projets qu'il pourrait financer dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la promotion de l'état de droit, de la relève de l'économie et de la participation politique.

Figure IV

Notes concernant la contribution des activités du Fonds pour la consolidation de la paix à la promotion de l'égalité des sexes (2007-2011)



D. Gestion du Bureau d'appui à la consolidation de la paix

89. En 2010 et 2011, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a affecté huit postes à la gestion du Fonds; ces postes ont été financés par les crédits ouverts au titre de la commission de 3 % perçue pour le recouvrement des frais généraux. Le Fonds bénéficie également de détachements de personnel de la catégorie des administrateurs financés par le PAM et par le PNUD⁹, ainsi que des services d'un administrateur auxiliaire des Pays-Bas et d'un financement direct des projets par l'Union européenne. Le budget final alloué à la gestion du Fonds en 2011 était de 2,2 millions de dollars (à l'exclusion des détachements et des autres formes d'appui), soit nettement moins que le montant de 3,6 millions de dollars jugé nécessaire, dans le plan stratégique, pour gérer efficacement 100 millions de dollars d'allocations. Les économies réalisées en 2011 ont été rendues possibles

⁹ Le HCR a également détaché un administrateur au Service de l'appui et à la Commission de consolidation de la paix, qui contribue beaucoup aux activités du Fonds.

principalement par les détachements de personnel mais aussi par l'ajournement de certaines activités et par l'application volontaire du principe des voyages en classe économique pour le personnel. Compte tenu des contributions projetées pour 2012 et 2013, le Fonds a établi un budget minime et prudent pour 2012 aussi (d'un montant de 2,8 millions de dollars) et essaiera d'obtenir des détachements supplémentaires et de mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour ses activités.

E. Création de partenariats et collaboration avec d'autres fonds

90. Le Fonds a à la fois pour objectif et pour pratique de promouvoir la collaboration au niveau du système des Nations Unies de manière à optimiser l'appui fourni aux pays pour promouvoir la consolidation de la paix. Au niveau des pays, l'élaboration de programmes conjoints est encouragée, l'ensemble du système des Nations Unies doit participer pleinement aux étapes de l'analyse, de la conception et de la hiérarchisation des programmes, et tout l'appui possible est apporté à la planification intégrée des missions. Au Siège, le Groupe de haut niveau chargé des politiques de consolidation de la paix est tenu régulièrement informé de tous les nouveaux pays pouvant bénéficier de l'assistance du Fonds, et le Groupe de contact pour la consolidation de la paix est consulté au sujet de toutes les propositions.

91. Le Fonds pour la consolidation de la paix a entrepris de resserrer sa collaboration avec le Fonds de la Banque mondiale pour la construction de la paix et de l'État et bénéficie également d'un programme d'échange de personnel entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale. Le Fonds pour la consolidation de la paix a participé à la réunion annuelle du Fonds de la Banque mondiale pour la construction de la paix et de l'État et les deux institutions s'emploient activement à faire en sorte que leurs activités se renforcent mutuellement.

92. Le Fonds pour la consolidation de la paix participe également, en dehors du système des Nations Unies, à des partenariats de caractère plus ou moins formels. Ainsi, la PeaceNexus Foundation a, au cours des deux dernières années, fourni un appui technique pour aider le Fonds à jouer le rôle de catalyseur qu'il s'est assigné pour maximiser l'impact de ses opérations. Un partenariat entre le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et InterPeace a aidé à organiser des séminaires consacrés à l'analyse et à la conception des programmes (Liban, septembre 2010) et, à partir de 2012, disposera à New York de nouveaux moyens qui lui permettront de se pencher sur différentes questions, en particulier celles qui ont trait à la consolidation de la paix au niveau des communautés. Des liens moins formels sont également noués avec des chercheurs pour essayer de mieux comprendre les préoccupations des populations et la façon dont elles vivent les changements rendus possibles sur le terrain par les efforts de consolidation de la paix déployés au Libéria, en République centrafricaine et ailleurs. Le Fonds s'attache également à établir des partenariats avec d'autres organisations gouvernementales qui s'occupent de recherches et de consolidation de la paix pour les associer à la conception et à l'analyse des programmes.

VII. Conclusions

93. Dans son précédent rapport (A/65/353, portant sur la période allant de juillet 2009 à juin 2010), le Secrétaire général a exposé plusieurs des mesures que le Fonds entendait adopter pour améliorer ses performances. La plupart de ces mesures ont effectivement été prises et il en est rendu compte ci-dessus : il s'agit notamment de l'élaboration d'un plan stratégique et d'un plan de gestion des performances, de l'élargissement des allocations, de l'accent mis sur la rapidité des interventions, du resserrement de la collaboration avec la Commission, du renforcement de l'appui fourni aux pays et de l'organisation de réunions annuelles des parties prenantes.

94. L'avenir ne manquera pas de susciter des défis nouveaux pour le Fonds, mais aussi de lui offrir des possibilités nouvelles. Les contributions des donateurs sont en hausse, mais elles n'augmentent pas assez vite pour garantir la réalisation des objectifs prévus pour 2013 dans le plan stratégique. Si elle dispose de ressources accrues, cependant, l'Organisation des Nations Unies sera mieux placée pour faire face aux besoins nouveaux et exploiter les possibilités qui s'offrent à elle. Les pays qui s'attachent à appliquer le « Nouveau pacte » annoncé à Busan (République de Corée), par exemple, méritent de recevoir un appui accru dans les efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs convenus en matière de construction de l'État et de consolidation de la paix. L'initiative de renforcement des capacités civiles lancée par le Secrétaire général offre également au Fonds des possibilités nouvelles de fournir un appui aux institutions des pays qui sortent d'un conflit. Comme il faut s'attendre à ce que de plus en plus de pays traversant des périodes de transition politique d'une importance fondamentale demandent une assistance, l'Organisation des Nations Unies doit pouvoir compter sur un solide Fonds pour la consolidation de la paix afin de pouvoir aider les pays dans les efforts qu'ils mènent pour édifier une paix durable.
